



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°26.01.08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 février 2026
Date d'affichage : 19 février 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-cinq février à dix-neuf heures,
Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la
Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de **M. Emeric SALLE, Maire,**

Etaient Présents : Emeric SALLE, Gilles PERLI, Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Paul FIGVED,
Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Jean-Claude VINATIER, Muriel FINE

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Isabelle DESMALLÉS ayant donnée pouvoir à Gilles PERLI
Jean-Michel DELBANO ayant donné pouvoir à Emeric Salle

Nathalie FORM, a été élue secrétaire de séance

Nombre de Membres en exercice : 13
Nombre de Membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 11

Objet : Désignation du titulaire pressenti du bail à construction relatif au projet de restaurant d'altitude du Pontillas

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, suite à la mise en exploitation de la nouvelle télécabine du Pontillas et à la requalification du secteur de Méa, de nouveaux usages et besoins ont émergé sur ce plateau. Conformément à ce qu'elle a inscrit dans son plan local d'urbanisme, la commune souhaite mettre à disposition du foncier communal à l'arrivée du Pontillas, afin de permettre la création et l'exploitation d'un restaurant d'altitude, via un bail à construction. C'est dans ce but qu'un appel à projets a été publié à l'été 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 251-1 à L. 251-9 relatifs au bail à construction ;

Vu l'avis d'appel à projets lancé par la commune de La Salle-les-Alpes, dès le 24 juillet 2025, en vue de la passation d'un bail à construction pour la construction et l'exploitation d'un restaurant d'altitude à l'arrivée de la nouvelle télécabine du Pontillas ;

Vu le règlement de l'appel à projets, et notamment ses articles 3 à 7 relatifs au cadre juridique de la procédure et aux critères de sélection des offres ;

Vu les dossiers de candidatures et d'offres remis par les candidats dans les délais impartis, à savoir avant le 15 novembre 2025 ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi pour le compte de la commune, procédant à une analyse détaillée et comparative des projets au regard des critères fixés par la consultation ;

Considérant que la commune de La Salle-les-Alpes a engagé un appel à projets afin de se doter d'un équipement structurant du domaine skiable, en lien avec la mise en service de la nouvelle télécabine du Pontillas et les objectifs fixés par l'OAP sectorielle n°8 du plan local d'urbanisme ;

Considérant que cet appel à projets a pour objet la conclusion d'un bail à construction portant sur la réalisation, l'exploitation et l'entretien d'un restaurant d'altitude, avec retour gratuit du bâti à la commune à l'issue du bail ;

Considérant que deux offres complètes ont été reçues et déclarées recevables, à savoir :

- l'offre présentée par Monsieur Daniel LAURENS,
- l'offre présentée par la SARL Bivouac de la Casse -

Considérant que les offres ont été analysées conformément aux critères et sous-critères définis par le règlement de la consultation, selon une méthode identique garantissant l'égalité de traitement des candidats et la transparence de la procédure ;

Considérant qu'au terme de cette analyse, l'offre portée par la SARL Bivouac de la Casse a été classée en première position, notamment en raison de la qualité du projet de construction, du caractère structurant du projet d'exploitation, de la cohérence du modèle économique présenté et de la valorisation patrimoniale du domaine communal à long terme ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'**unanimité** des membres votants :

- **DECIDE** que La SARL Bivouac de la Casse est désignée comme titulaire pressenti du bail à construction relatif à la construction et à l'exploitation du restaurant d'altitude du Pontillas ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à engager les démarches nécessaires à la finalisation du bail à construction et de ses annexes, dans le respect des termes de l'appel à projets et des conclusions du rapport d'analyse des offres ;
- **PREND ACTE** que la conclusion définitive du bail à construction fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil municipal, après finalisation des documents contractuels.

AR Prefecture

005-210501615-20260225-260108-DE
Reçu le 11/03/2026

Fait et délibéré en séance le 25 février 2026.

Le Maire

Emeric SALLE



La secrétaire de séance

Nathalie FORM